



AUDITION DE STANISLAS GUERINI A L'ASSEMBLEE NATIONALE : DES ORIENTATIONS DANGEREUSES POUR LA FONCTION PUBLIQUE

Le 2 novembre, Stanislas Guerini, ministre en charge de la Fonction publique était auditionné à l'Assemblée Nationale par la commission des lois sur le budget 2024 de la mission Transformation et Fonction publiques.

Si le ministre n'a pas fait d'annonces fracassantes, ses réponses et ses déclarations suscitent des interrogations par le flou entretenu sur certaines questions et des inquiétudes quant aux orientations mises en avant sur d'autres.

Stanislas Guerini a reconnu « le chemin à parcourir » pour rendre attractif les métiers de la Fonction publique.

C'est bien le moins qu'il pouvait faire !

Mais avec des crédits qui devraient baisser globalement de 5,5% en 2024, on ne voit pas comment les choses pourraient s'améliorer, bien au contraire.

Si le ministre a affirmé vouloir corriger des insuffisances et des lacunes, par exemple sur l'égalité professionnelle ou la politique du logement, il en est demeuré à des déclarations d'intention appuyées sur des formulations évasives.

En revanche, lorsqu'il annonce : « il faut pouvoir entrer plus facilement dans la Fonction publique, parfois en sortir plus facilement, et il faut mieux rémunérer ceux qui se décarcassent pour le service », on ne peut qu'être préoccupé par une telle philosophie.

Cela confirme, en effet, les objectifs du pouvoir exécutif : salaire au mérite via les primes au détriment des augmentations générales, possible remise en cause des concours comme voie d'accès aux emplois publics, recours encore accru au non-titulariat, rebonds facilités vers le secteur privé pour les emplois supérieurs...

Tout cela démontre, s'il en était besoin, que ce n'est pas du côté du gouvernement que du mieux est à attendre pour le service public, ses agentes et ses agents.

NON-TITULARIAT : LA DERIVE S'AMPLIFIE

La DGAFP vient de faire connaître les derniers chiffres stabilisés du nombre d'agents non-titulaires dans les trois versants de la Fonction publique.

Ces données sont arrêtées à la fin 2021.

En une année, de 2020 à 2021, le nombre d'ANT s'est accru de près de 34 000 pour atteindre 22% de l'emploi total de la Fonction publique.

Il s'agit là d'une augmentation très significative.

Mais, les chiffres sont encore davantage parlants si l'on remonte quelques années en arrière, à la première élection d'Emmanuel Macron.

A son arrivée au pouvoir, le pourcentage d'ANT était de 17,6%. En 5 ans, la proportion s'est donc accrue de plus de 4 points.

Si cette tendance perdure – et rien n'est fait pour que tel ne soit pas le cas, à la fin de sa seconde mandature le nombre d'ANT devrait se situer aux alentours de 27% des effectifs des trois versants.

En neutralisant les emplois militaires, catégorie tout à fait spécifique, en 2021, le non-titulariat représente plus de 23% de l'emploi et pourrait atteindre les 30% fin 2026.

Encore convient-il de préciser que près de 400 000 emplois sont classés à part (« autres catégories et statuts ») par la DGAFP. Or, quasiment tous (assistantes maternelles, médecins hospitaliers, ouvriers d'état, apprentis, ...) sont en réalité des formes spécifiques de contractuels.

Il faut d'urgence prendre des mesures pour combattre la précarité inhérente à ce type d'emplois, opérer un vaste plan de titularisation et empêcher, par des clauses statutaires, le recours massif au non-titulariat.

C'est pourquoi, la CGT continue de porter un projet alternatif à ces visées libérales et à ces budgets marqués par l'austérité.

Elle mettra tout en œuvre pour que des mesures de progrès, pour la population comme pour les personnels, soient actées et concrétisées le plus vite possible.